

# **Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2018**

L'article L2313-1 du code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique doit être jointe au budget primitif afin de permettre d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à une obligation pour le Syndicat Mixte du Parc. Elle sera, comme le budget primitif 2018, disponible sur le site internet du Parc.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, universalité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 14 décembre dernier et établi en respectant :

La maîtrise des dépenses de fonctionnement sans dégrader les conditions de travail des services.

Le maintien des contributions statutaires au niveau de celles de 2017.

La stabilité de la dette en ne contractant pas de nouveaux emprunts.

Il est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2017 (budget principal et budgets annexes).

## Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 3 405 100 €, avec la reprise du résultat 2017 pour un montant de 316 135,01 €.

**Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 3 405 100 €.**

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRES	MONTANTS BP 2018
011 – Charges à caractère général	942 900
012 – Charges de personnel	2 106 800
65 – Autres charges de gestion courante	136 000
66 – Charges financières	18 900
67 – Charges exceptionnelles	2 000
022 – Dépenses imprévues	101 000
023 – Virement à la section d'investissement	41 000
042 – Opérations d'ordre	56 500
<b>TOTAL</b>	<b>3 405 100</b>

**Chapitre 011** : ce chapitre regroupe pour environ **398 900 €** les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, énergies, téléphone, fournitures administratives, affranchissement, entretien des bâtiments, primes d'assurances, reprographie, contrats de maintenance, location locaux de Murat, entretien des véhicules, frais de formation et de colloques, documentation, frais de mission/déplacement et réception, taxes foncières, indemnités des stagiaires.

On trouve également des dépenses significatives comme les frais d'étude pour un montant total de **247 800 €** (programme d'études sur les tourbières (64 800 €) ; Etudes relatives au contrat de lacs Couze Pavin (10 000 €), Etudes contrat Sources Dordogne Sancy Artense (155 000 €), étude lac du Guéry (10 000 €), étude ravin des chèvres dans le cadre de Natura 2000 (8 000 €). Réfection des parkings du site de Montlosier (**45 000 €**).

L'opération échanges ville/campagne (**25 100 €**) ; Le suivi physico-chimique des masses d'eau (**40 000 €**) ; La réalisation d'un plan de paysage participatif (**40 000 €**) ; La réalisation de documentation touristique et actions de communication (**69 400 €**)

La programmation culturelle et les bistrot d'automne (**11 000 €**) ; Evaluation de la charte du Parc (**20 000 €**) ; Finalisation des fiches pédagogiques (**9 500 €**) ; Programme d'action agri-environnemental bassin versant de la Godivelle (**10 000 €**) ; Les contributions aux divers organismes (**26 200 €**).

**Chapitre 012** : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel qui s'élèvent à **2 106 800 €**, il représente près de 62% des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses sont en légère hausse (+ 2,5%) par rapport aux réalisations de l'exercice 2017 (2 055 293 €). A noter que certains postes n'ont pas été pourvus sur tout l'exercice (urbanisme et animateur leader).

La masse salariale est répartie de la manière suivante :

Nature des contrats	Nombre d'agents	Nombre d'ETP	Coût total
Titulaires FPT	28	25.90	1 145 000
CDI	12	11,60	515 000
Contractuels CDD	9	9	303 200
Saisonniers	11	4	101 100
Divers (cnas, médecine...)			42 500
<b>Totaux</b>	<b>60</b>	<b>50.50</b>	<b>2 106 800</b>

La participation de la collectivité à la mutuelle santé des agents s'élève à 12 € et à 10 € pour la participation au maintien de salaire.

La masse salariale est financée à hauteur de 63% (1 332 900 €) par les contributions statutaires et 37% (773 900 €) par des crédits spécifiques (Région, Départements, Agences de l'Eau, Feader,...)

**Chapitre 65** : Autres charges de gestion courantes :

Ce chapitre prévoit :

- Droits d'utilisation cartographie SIG (2 500 €)
- Le versement des indemnités aux élus (37 000 €)
- La participation au budget annexe de la Boutique du Parc (22 000 €)
- La participation au budget annexe de la Cellule Chaîne des Puys (73 000 €)
- Diverse charges de gestion (1 500 €)

**Chapitre 66** : Charges financières :

Ce chapitre prévoit :

- Le remboursement des intérêts des emprunts (16 900 €)
- Les frais liés à la ligne de trésorerie (2 000 €)

**Chapitre 67** : Charges exceptionnelles :

Ce chapitre comprend une provision pour les titres annulés sur exercice antérieur (2 000 €)

**Chapitre 022** : il s'agit d'une somme réservée pour les dépenses imprévues au cours de l'exercice 2018 qui peuvent être générées par des dépassement de crédits sur certains articles ou la réalisation d'actions non prévues au moment de l'élaboration du budget primitif. Elles représentent moins de 3% des dépenses de fonctionnement, le taux maximum autorisé étant de 7,50%.

**Chapitre 023** : Il s'agit du virement à la section d'investissement, cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 41 000 €.

**Chapitre 042** : Opérations d'ordre : Il s'agit des dotations aux amortissements.

**Le montant des recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 405 100 €** dont 316 135,01 € de reprise du résultat 2017.

Le poste le plus important est constitué par le montant des contributions statutaires qui s'élèvent à **1 617 000 €** et représentent **47,50%** des recettes de fonctionnement.

Les contributions sont réparties comme suit :

<b>ORIGINE DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>Contributions 2018 (adoptées au Comité Syndical du 14/12/2017)</b>	<b>%</b>
Région AURA	1 212 890.00	75.00%
Département du Puy de Dôme	145 500.00	9.00%
Département du Cantal	145 500.00	9.00%
Communes territoriales 15 et 63	113 200.00	7.00%
	(1,25€/habitant)	
<b>TOTAL</b>	<b>1 617 090.00</b>	<b>100%</b>

## Recettes de fonctionnement par chapitre

CHAPITRES	MONTANTS BP 2018
013 – Atténuation de charges	3000.00
70 – Produits des services	614 764,99
74 – Dotations et participations	2 465 600,00
042 – Opérations d'ordre	5 600,00
002 – Résultat antérieur	316 135,01
<b>TOTAL</b>	<b>3 405 100,00</b>

**Chapitre 013** : il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

**Chapitre 70** : Produits des services :

Ce chapitre comprend :

- Le remboursement des frais par les budgets annexes (19 500 €)
- La mise à disposition de personnel facturé aux budgets annexes (542 400 €)
- Les recettes des prestations effectuées dans le cadre des ENS (35 000 €)
- L'encaissement des nuitées du gîte d'étape de Montlosier (11 000 €)
- La location des pâtures du domaine de Montlosier (3 864,99 €)
- Les vacances diverses (3 000 €)

**Chapitre 74** : Dotations et participations :

Ce chapitre concerne essentiellement les contributions statutaires (1 617 000 €), les contributions des EPCI et des communes partenaires (16 100 €), le financement de l'animation des sites Natura 2000 par l'Etat et l'Europe (148 400 €), des crédits Feader pour l'animation du programme Leader (102 000 €), des crédits européens pour diverses études sur tourbières et lacs (121 700 €), la participation de l'Etat au fonctionnement du Parc et à l'évaluation de la charte (125 000 €), une partie de la convention de partenariat avec Clermont Auvergne Métropole (26 500 €), les participations des agences de l'eau Loire Bretagne et Adour Garonne pour l'animation et les études réalisées dans le cadre des contrats territoriaux des lacs et du programme sur les tourbières (219 400 €). Une participation à hauteur de 30 800 € pour le plan de paysage participatif (Région, Etat et Europe).

Diverses participations sont également attribuées par l'ensemble des partenaires sur plusieurs petites actions.

**Chapitre 042** : il s'agit de la Quote-part des subventions d'investissement transférées.  
(amortissement des subventions d'investissement)

**Le résultat de fonctionnement 2017 est repris pour un montant de 316 135,01 €.**

CHAPITRES	MONTANTS BP 2018
20- Immobilisations incorporelles	3000,00
21 – Immobilisations corporelles	78 200,00
23- Immobilisations en cours	0,00
16- Emprunts	52 200,00
27- Autres immobilisations en cours	2 000,00
040- Opérations d'ordre	5 600,00
001 – Résultat antérieur	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>141 000,00</b>

### **La section d'investissement :**

**Les dépenses d'investissement s'élèvent à 141 000 €.**

Elles sont réparties comme suit :

**Chapitre 20** : Ce chapitre concerne la mise à jour des logiciels (antivirus principalement)

**Chapitre 21** : L'installation d'une borne de recharge pour le véhicule électrique est prévue pour 2 000 €, la signalétique du lac Servières est inscrite pour 6 000 €, une somme de 35 000 € est prévue pour le remplacement de véhicules de service, la mise à jour du parc informatique et l'acquisition de mobilier (16 000 €), des crédits sont inscrits à hauteur de 19 200 € pour l'acquisition de matériel pour l'atelier et la motoculture ainsi qu'une provision pour le renouvellement de l'autocom.

**Chapitre 16** : Il concerne le remboursement de la part capital des emprunts.

**Chapitre 27** : Il est prévu d'accorder à L'IPAMAC une avance de trésorerie remboursable pour le projet PSE.

**Chapitre 040** : Concerne l'amortissement des subventions d'équipement.

**Les recettes d'investissement s'élèvent à 141 000 €** dont 8 380,22 € de résultat reporté et 19 200 € de restes à réaliser, et se répartissent comme suit :

<b>CHAPITRES</b>	<b>MONTANTS BP 2017</b>
13 – Subventions d'investissement	6 000,00
10 - FCTVA	7 919,78
27 – Autres immobilisations financières	21 200,00
021 – Virement de la section de fonctionnement	41 000,00
040 – Dotations aux amortissements	56 500,00
001 – Résultat reporté	8 380,22
<b>TOTAL</b>	<b>141 000,00</b>

Le chapitre 13 concerne une subvention de la Région pour la signalétique du lac Servières, Le chapitre 27 concerne l'avance de trésorerie à rembourser par l'association IPAMAC.

### **Quelques ratios :**

**L'épargne brute** est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement, elle est donc égale à **91 900 €**.

**L'épargne nette** est égale à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette, elle est égale à **39 700 €**.

**Le taux d'endettement** se calcul en effectuant le rapport entre l'annuité de la dette et les dépenses réelles de fonctionnement. Il est de **2,08%**.

**La marge d'autofinancement courant** se calcule en effectuant le rapport entre :

Les charges de fonctionnement augmentées du remboursement en capital de la dette et les produits de fonctionnement. Elle est égale à **0,99**

Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1 pendant 2 exercices successifs.

**La capacité de désendettement** se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute, il s'exprime en nombre d'années. Pour 2018, elle est égale à **6,10** années.

Lorsque le résultat se situe en dessous de 8 ans, c'est très correct.

## LES BUDGETS ANNEXES

### Budget annexe de la RNN de Chaudesfour

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **134 800 €**. Les frais de personnel s'élèvent à 98 100 € dont 33 000 € pour l'agent ONF. Le reste concerne les frais de fonctionnement de la structure, l'entretien des sentiers et les diverses éditions. Les recettes proviennent de la dotation de l'Etat, les recettes des sorties guidées et de la reprise du résultat de l'exercice 2017.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de **19 000 €**. Les dépenses concernent essentiellement du renouvellement de matériel et une provision pour le remplacement du véhicule. Les recettes sont constituées par les dotations aux amortissements et la reprise du résultat antérieur.

### Budget annexe des RNN de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **147 800 €**. Les principales dépenses sont constituées par les frais de personnel (65 700 €), les études scientifiques (57 300 €) et les frais généraux de fonctionnement. Les recettes proviennent de la dotation de l'Etat, la reprise du résultat antérieur, les participations du FEDER et de l'agence de l'eau Adour Garonne pour la réalisation des études scientifiques.

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de **28 000 €**, les dépenses comprennent un projet d'acquisition de parcelles pour 25 000 € et une provision pour le renouvellement du matériel, les recettes sont constituées par les amortissements, le résultat reporté et une subvention de l'agence de l'eau Adour Garonne (20 000 €) pour l'acquisition des parcelles.

### Budget annexe de la RNN de Chastreix-Sancy

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de **175 000 €**. Les dépenses concernent les frais de personnel (107 000 €), des études sont programmées à hauteur de 25 600 €, les dotations aux amortissements (7 200 €) et les frais généraux de fonctionnement.

Les recettes sont principalement constituées par la dotation de l'Etat (155 500 €), une participation du FEDER pour la réalisation des études et la reprise du résultat de l'exercice 2017. Le résultat reporté 2017 et les amortissements constituent les recettes d'investissement qui s'élèvent à **12 300 €**. Les dépenses concernent des provisions pour le renouvellement de matériel.

### **Budget annexe de la cellule Chaine des Puys**

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **327 000 €** dont 247 300 € pour les frais de personnel. 3 études sont prévues pour 35 500 €, Le reste représente les frais divers de fonctionnement de la cellule.

Les recettes de fonctionnement sont constituées par la reprise du résultat de l'exercice 2017 (21 000 €), la participation de la Région (45 000 €), du département du Puy de Dôme (150 500 €), Clermont Métropole Auvergne (37 500 €), la participation du budget principal (73 000 €).

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de **66 100 €**. Les dépenses sont constituées par des travaux de réhabilitation des chemins du Puy de Clerzou (49 600 €), une provision de 6 000 € pour l'acquisition de parcelles et 10 500 € pour le renouvellement de matériel divers.

La reprise du résultat 2017, les amortissements, une participation de la Région (41 200 €) pour le Puy de Clerzou constituent les recettes d'investissement.

### **Budget annexe de la Boutique du Parc**

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **91 800 €**. Les dépenses sont constituées par les frais de personnel (61 800 €), le réapprovisionnement des produits (24 000 €), et les frais divers de fonctionnement. Les recettes sont les suivantes : produit des ventes (40 000 €), reprise du résultat 2017 (29 600 €), et la participation du budget principal (22 000 €).

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.